



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Stockage et collecte des déchets de venaison Un nouveau service à la déchèterie des Montagnes du Giffre

Ce mardi 13 octobre à la déchèterie des Montagnes du Giffre, Philippe MEUNIER, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à la chasse et à la pêche, Stéphane BOUVET, Président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, André MUGNIER, Président de la Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie et les représentants des sociétés de chasse locales ont inauguré une nouvelle collecte, celle des déchets de venaison.



Les représentants de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie lors de la signature de la convention.

“

A la chasse, le prélèvement d'un animal induit pour le chasseur la nécessité d'éviscérer et de découper le gibier en vue de sa consommation. Il délaisse ainsi un certain nombre de déchets appelés des sous-produits : les viscères, d'une part, et les restes de découpes (tête, os, peau, poils), d'autre part.

D'où la nécessité de mettre en place un dispositif adapté, comme celui initié dans les Montagnes du Giffre, afin de réduire les risques épidémiologiques et limiter les gênes aux autres usagers de la nature.

”

Réduire les risques épidémiologiques et limiter les gênes aux autres usagers

Chaque année, les prélèvements de grand gibier dans les Montagnes du Giffre génèrent jusqu'à 7 tonnes de déchets de venaison. Les sociétés de chasse, avec l'appui de la Fédération départementale, ont donc décidé de mettre en place un système de traitement de ces déchets en partenariat avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. **Une action significative et inédite pour la sécurité sanitaire comme pour l'environnement.**

Une chambre froide négative de 10 m³ et des bacs d'équarrissage ont ainsi été acquis par la Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie pour un montant de 13 300 euros, avec l'aide financière de la Région, puis installés à la déchèterie des Montagnes du Giffre pour permettre le stockage et la collecte des déchets de venaison.

Afin de faciliter les échanges et coordonner cette démarche, **les sociétés de chasses signataires de la convention ont nommé des référents internes**, chargés notamment du déclenchement du passage de l'équarrisseur ou du nettoyage des bacs et de la chambre froide.



SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie, Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, Région Auvergne-Rhône-Alpes, AICA du Haut Giffre, AICA Arve Giffre, ACCA de Taninges, ACCA de Verchaix, ACCA de Sixt Fer à Cheval, ACCA Chatillon sur Cluses, ACCA de la Rivière Enverse, ACCA de Mieussy, ONF (Forêts domaniales du Giffre et Mieussy/Giffre), Chasse Privée de la Saint Hubert, Chasse Privée d'Uble.

